

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

SCOR SE

Exercice clos le 31 décembre 2012

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri-Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

SCOR SE

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SCOR SE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous-jacentes à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance et de réassurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêt pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce.

- Comme indiqué dans les notes 1.7 à 1.9 de l'annexe, les postes techniques propres à la réassurance résultent d'estimations sur la base des engagements de réassurance ou sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les évaluations techniques de réassurance comptabilisées en créances nées des opérations d'assurance et de réassurance, les provisions techniques acceptées et cédées et les frais d'acquisition reportés. Les modalités de détermination de ces estimations sont décrites dans les notes de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management sur lesquelles se fondent les estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- Les notes 1.2, 1.10, 1.12, 2 et 15.1.1 de l'annexe décrivent les principes et les modalités de mise à jour des évaluations et des dépréciations des placements et des instruments dérivés.

Dans le contexte spécifique de la crise financière, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place relatif au recensement des expositions directes et indirectes et le dispositif mis en place pour les apprécier, ainsi que les modalités de valorisation et les dépréciations de certains instruments financiers et nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus.

- Les notes 6 et 17 de l'annexe décrivent les incertitudes éventuelles résultant des litiges auxquels est confrontée la société.

Nous nous sommes assurés que les procédures en vigueur dans la société permettaient leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes.

- Les notes 1.5 et 6 de l'annexe précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes 1.5, et 6 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec des éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 5 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit



Antoine Esquieu



Michel Barbet-Massin



Guillaume Fontaine

ANNEXE A: ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS DE SCOR SE

1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES – COMPTES ANNUELS

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- (i) Les comptes annuels et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant, respectivement, aux pages 349 à 379 et 380 à 381 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 mars 2012 sous le numéro D.12-0140 pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- (ii) Les comptes annuels et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant, respectivement, aux pages 312 à 342 et 343 à 344 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 mars 2011 sous le numéro D.11-0103 pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les comptes annuels de SCOR SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont présentés ci-après :

1.1 Faits marquants de l'exercice

Les « Faits marquants de l'exercice » sont partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels.

Au cours de l'exercice, SCOR SE a procédé aux opérations significatives suivantes :

Extension de la ligne d'émission contingente d'actions

SCOR SE a signé le 16 mai 2012 avec UBS un nouveau programme de couverture financière contre les catastrophes naturelles sous forme de capital contingent matérialisé par une ligne d'émission d'actions garantie. Ce nouveau programme est une extension de la ligne d'émission contingente d'actions mise en place en 2010. En vertu de ce nouveau dispositif, SCOR bénéficie d'une couverture supplémentaire de EUR 75 millions du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013, augmentant de ce fait la ligne de capital contingent existante de EUR 75 millions à EUR 150 millions. Se référer au Paragraphe 3.6.7 – Gestion de la dette financière et du capital.

Emission de nouvelles dettes subordonnées à durée indéterminée en CHF

Le 10 Septembre 2012, SCOR a émis des titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant total de CHF 250 millions remboursables par SCOR chaque trimestre à la date de paiement des intérêts à compter du 8 juin 2018. La forte demande du marché observée a incité le Groupe à étendre ce placement d'un montant initial de CHF 250 millions à un total de CHF 315 millions le 24 septembre 2012. Le règlement-livraison des titres a eu lieu le 8 octobre 2012. Le taux d'intérêt a été fixé à 5,25 % jusqu'au 8 juin 2018 et à CHF LIBOR 3 mois plus une marge de 4,8167 % après cette date.

SCOR a souscrit un swap de taux et de devises qui échange le principal de l'émission obligataire à hauteur de CHF 250 millions en EUR et le taux CHF du coupon contre un taux EUR fixe de 6,2855 % à échéance le 8 juin 2018. SCOR a souscrit un deuxième swap de taux et de devises qui échange le principal de l'émission obligataire à hauteur de CHF 65 millions en EUR et le taux CHF du coupon contre un taux EUR fixe de 6,235 % à échéance le 8 juin 2018.

Rachat de la dette subordonnée à durée indéterminée de EUR 50 millions

Au cours de l'année 2012, SCOR a racheté la totalité de son emprunt obligataire de EUR 50 millions, à un prix de 80 %. Ce rachat réalisé à des conditions avantageuses a dégagé en 2012 un profit consolidé avant impôts de EUR 10 millions.

Fusion de PREVOYANCE RE dans SCOR GLOBAL LIFE

Les Conseils d'Administration de PREVOYANCE RE et SCOR GLOBAL LIFE SE, filiales de SCOR SE, ont décidé de fusionner les deux sociétés avec effet au 1er janvier 2012. PREVOYANCE RE a été ainsi absorbée par SCOR GLOBAL LIFE SE et cette dernière a corrélativement augmenté son capital de EUR 274 540 000 à EUR 287 040 000 par la création de 1 250 000 actions nouvelles entièrement souscrites par SCOR SE.

1.2 Bilan

1.2.1 BILAN ACTIF

En EUR millions		Montant brut	Amortissements et provisions	2012 Net	2011 Net
Actifs incorporels	Note 3	4	1	3	4
Placements	Notes 2 & 4	5 207	269	4 938	5 003
Placements immobiliers		151	1	150	155
Placements dans entreprises liées et avec un lien de participation		4 875	262	4 613	4 697
Autres placements		181	6	175	151
Créances pour espèces déposées auprès des autres entreprises cédantes		-	-	-	-
Placements représentant les contrats en unités de comptes	Note 2	-	-	-	-
Parti des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	Note 4	5	-	5	5
Provisions de réassurance (Vie)		-	-	-	-
Provisions pour sinistres (Vie)		-	-	-	-
Provisions pour primes non acquises (Non-Vie)		1	-	1	2
Provisions pour sinistres (Non-Vie)		4	-	4	3
Autres provisions techniques (Non-Vie)		-	-	-	-
Créances	Note 4	305	7	298	346
Créances nées d'opérations de réassurance		44	-	44	86
Autres créances		261	7	254	260
Autres actifs	Note 3	348	8	340	327
Actifs corporels d'exploitation		118	8	110	74
Comptes bancaires et caisses		67	-	67	133
Actions propres		163	-	163	120
Comptes de régularisation actif	Note 4	1 949	-	1 949	1 841
Intérêts et loyers acquis non échus		-	-	-	-
Frais d'acquisition reportés – Acceptation (Non-Vie)		78	-	78	62
Estimations de réassurance – Acceptation		1 855	-	1 855	1 743
Autres comptes de régularisation		16	-	16	36
Primes de remboursement des emprunts obligataires		-	-	-	-
TOTAL		7 818	285	7 533	7 526

1.2.2 BILAN – PASSIF

En EUR millions		2012	2011
Capitaux propres et réserves ⁽¹⁾	Note 5	2 632	2 614
Capital social		1 515	1 513
Primes liées au capital social		811	806
Réserves de réévaluation		-	-
Réserve indisponible		-	-
Autres réserves		53	41
Réserve de capitalisation		3	3
Report à nouveau		27	4
Résultat de l'exercice		208	235
Provisions réglementées		15	12
Autres fonds propres		1 067	854
Provisions techniques brutes	Note 4	3 273	3 114
Provisions de réassurance (Vie)		484	535
Provisions pour sinistres (Vie)		202	178
Provisions pour primes non acquises (Non-Vie)		280	254
Provisions pour sinistres (Non-Vie)		1 766	1 690
Autres provisions techniques (Non-Vie)		541	457
Provision pour égalisation (Non-Vie)		-	-
Provisions techniques des contrats en unités de comptes		-	-
Provisions pour risques et charges	Note 6	64	61
Dettes pour dépôts espèces reçus des rétrocessionnaires	Note 4	-	-
Autres dettes	Note 4	497	882
Dettes nées d'opérations de réassurance		1	7
Emprunt obligataire convertible		-	-
Dettes envers des établissements de crédit		-	8
Titres de créances négociables émis par l'entreprise		-	-
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		352	769
Autres dettes		144	98
Comptes de régularisation passif	Note 4	-	1
Report de commissions reçues des réassureurs (Non-Vie)		-	-
Estimation de réassurance – Rétrocession		-	1
Autres comptes de régularisation		-	-
TOTAL		7 533	7 526

(1) Les données des exercices 2012 et 2011 sont avant affectation du résultat de l'exercice

1.3 Compte de résultat

En EUR millions	Opérations brutes	Opérations rétrocédées	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011
COMPTE TECHNIQUE NON-VIE				
Primes acquises	859	(11)	848	704
Primes émises	884	(10)	874	771
Variation des primes non acquises	(25)	(1)	(26)	(67)
Produits des placements alloués	82	-	82	123
Autres produits techniques	107	-	107	101
Charges des sinistres	(496)	-	(496)	(577)
Prestations et frais payés	(444)	-	(444)	(343)
Charges des provisions pour sinistres	(52)	-	(52)	(234)
Charges des autres provisions techniques	(84)	-	(84)	(38)
Frais d'acquisition et d'administration	(281)	-	(281)	(200)
Frais d'acquisition	(253)	-	(253)	(183)
Frais d'administration	(28)	-	(28)	(19)
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	2
Autres charges techniques	(89)	-	(89)	(64)
Variation provision pour égalisation	-	-	-	-
Variation provision d'exigibilité	-	-	-	-
RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE	98	(11)	87	49

En EUR millions	Opérations brutes	Opérations rétrocédées	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011
COMPTE TECHNIQUE VIE				
Primes acquises	361	-	361	352
Produits des placements	41	-	41	53
Revenus des placements	37	-	37	28
Autres produits des placements	4	-	4	23
Profits provenant de la réalisation des placements	-	-	-	2
Ajustements ACAV (plus-values)	-	-	-	-
Autres produits techniques	32	-	32	33
Charges de sinistres	(314)	-	(314)	(205)
Prestations et frais payés	(276)	-	(276)	(186)
Charges des provisions pour sinistres	(38)	-	(38)	(19)
Charges des provisions de réassurance Vie et autres provisions techniques	51	-	51	(60)
Provision de réassurance Vie	51	-	51	(60)
Provision sur contrat en UC	-	-	-	-
Autres provisions techniques	-	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration	(122)	-	(122)	(92)
Frais d'acquisition	(114)	-	(114)	(86)
Frais d'administration	(8)	-	(8)	(6)
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
Charges des placements	(19)	-	(19)	(17)
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(6)	-	(6)	(13)
Autres charges des placements	(10)	-	(10)	(1)
Pertes provenant de la réalisation de placements	(3)	-	(3)	(3)
Ajustements ACAV (moins-values)	-	-	-	-
Autres charges techniques	(27)	-	(27)	(29)
Variation provision d'exigibilité	-	-	-	-
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE	3	-	3	35

En EUR millions	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011
COMPTE NON TECHNIQUE		
Résultat technique Non-Vie	87	49
Résultat technique Vie	3	35
Produits des placements	327	381
Revenus des placements	295	204
Autres produits des placements	31	163
Profits provenant de la réalisation des placements	1	14
Charges des placements	(154)	(121)
Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	(50)	(97)
Autres charges des placements	(84)	(5)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(20)	(19)
Produits des placements transférés	(82)	(123)
Autres produits non techniques	-	-
Autres charges non techniques	-	-
Résultat exceptionnel	17	6
Participation des salariés	-	(1)
Impôts sur les bénéfices	10	9
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	208	235
RÉSULTAT NET PAR ACTION (en EUR)	1,08	1,22

1.4 Tableau des engagements reçus et donnés

En EUR millions		Entreprises liées		Autres	2012	2011
ENGAGEMENTS REÇUS	Note 15	209	1 937	2 046	1 686	
Swaps de taux	-	-	-	-	60	
Swaps de taux et de devises (cross-currency swaps)	-	796	796	528		
Achats à terme de devises	209	337	546	493		
Lettres de crédit	-	796	796	597		
Avals et cautions	-	8	8	8		
ENGAGEMENTS DONNÉS	Note 15	208	1 153	1 361	1 101	
<i>Avals, cautions et garanties de crédit données</i>	-	21	21	14		
Avals, cautions	-	16	16	8		
Lettres de crédit	-	5	5	6		
<i>Titres et actifs acquis avec engagement de reventé</i>	-	-	-	-		
<i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	-	771	771	580		
Swaps de taux	-	-	-	60		
Swaps de taux et de devises (cross-currency swaps)	-	771	771	511		
Engagements de souscription	-	-	-	9		
<i>Autres engagements donnés</i>	208	361	569	507		
Valeurs d'actifs nantis auprès des cédantes	-	21	21	16		
Titres de placements nantis auprès des établissements financiers	-	-	-	3		
Indemnités de résiliation de contrat	-	7	7	8		
Ventes à terme de devises	208	333	541	480		
NANTISSEMENTS REÇUS DES RÉTROCESSIONNAIRES	-	-	-	-		

1.5 Annexe aux comptes annuels

NOTE 1 - PRINCIPES, RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice 2012 sont présentés en conformité avec les dispositions de la Directive Européenne du 19 décembre 1991, du décret 94-481 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 modifié par l'arrêté du 28 juillet 1995 et dont l'application a été étendue aux compagnies de réassurance. Le compte de résultat a été scindé entre le compte technique Non-Vie, le compte technique Vie et le compte non technique. Outre les éléments d'exploitation de réassurance, le compte technique inclut les frais généraux et les produits de placements alloués à l'activité de réassurance. Les produits de placements provenant des capitaux propres figurent dans le compte non technique.

1.1 ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont constitués :

- de logiciels acquis ou créés par l'entreprise, immobilisés et amortis sur une durée variant de 1 à 5 ans ;
- d'un fonds de commerce non amortissable.

1.2 PLACEMENTS

Les actifs de placements sont enregistrés à l'origine à leur coût historique d'acquisition, hors frais. Par la suite, leur évaluation est effectuée en fonction de la nature des actifs et de leur durée de détention.

1.2.1 Titres de participation

La valeur de référence des titres de participation correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise, de son cours de bourse, des capitaux propres réévalués, des résultats et des perspectives d'avenir.

Pour les sociétés de réassurance en activité, la valeur de référence correspond à la situation nette consolidée, hors goodwill et avant élimination des titres, augmentée des plus ou moins-values latentes et de l'Embedded Value de la Réassurance Vie et les projections de profits futures de la Réassurance Non-Vie, nettes d'impôts. Elle n'inclut pas la valeur des productions futures de la Réassurance Vie.

A chaque clôture, dans le cas où la valeur de référence d'une ligne de titre, ainsi calculée, est inférieure à sa valeur d'acquisition, une analyse est menée afin de déterminer la nécessité de déprécier ce titre. Les hypothèses et les conclusions de cette analyse menée au 31 décembre 2012 sont détaillées au Paragraphe 2.1.

Pour les sociétés immobilières et financières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes nettes d'impôts est retenue. Une provision est constatée ligne à ligne dans le cas où ces valeurs seraient inférieures aux valeurs d'acquisition.

1.2.2 Actions et autres valeurs à revenu variable

Les actions et autres valeurs à revenu variable sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais. La valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est déterminée conformément à l'article R.332-20 du Code des assurances et correspond, pour les titres cotés, au cours de Bourse du jour de l'inventaire et, pour les titres non cotés, à leur valeur vénale déterminée en fonction de la situation nette.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure de plus de 20 % au coût d'acquisition et ce depuis plus de six mois consécutifs, il est procédé à une analyse détaillée ligne à ligne du caractère durable ou non de la dépréciation. Conformément à l'avis du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002 amendé le 15 décembre 2008, une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne pour les titres faisant l'objet d'une dépréciation à caractère durable.

1.2.3 Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors coupons courus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, selon un mode d'amortissement actuariel, conformément aux dispositions de l'article R. 332-19 du Code des assurances.

Les moins-values éventuelles résultant de la comparaison entre la valeur nette comptable diminuée ou majorée de l'amortissement des différences de remboursement et la valeur de réalisation ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Une provision pour dépréciation n'est constituée qu'en cas de défaillance du débiteur.

En cas de cession, la plus ou moins-value réalisée est affectée à la réserve de capitalisation.

1.2.4 Autres actifs

Les prêts et autres créances à plus d'un an font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

1.2.5 Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Pour faire face à un paiement immédiat de sinistres majeurs nécessitant une cession d'actifs, une Provision pour Risque d'Exigibilité, classée dans les provisions techniques, est constituée lorsque la valeur nette comptable globale des actifs, hors obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (placements évalués selon l'article R. 332-19 du Code des assurances), est supérieure à la valeur de réalisation. Celle-ci correspond au cours de bourse pour les actions cotées, à la valeur vénale pour les actions non cotées et à la valeur de réalisation pour les titres de participation décrite au paragraphe 2.1.

Les calculs effectués permettent de ne constater aucune provision dans les comptes des exercices 2012 et 2011.

1.3 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les postes figurant sous cette rubrique sont enregistrés à leur valeur historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement, linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue :

Matériels, mobiliers de bureau	5 à 10 ans
Installations générales	10 ans
Matériels de transport	4 à 5 ans

Les dépôts et cautionnements sont principalement constitués de caution sur des loyers.

1.4 CREANCES

Les créances nées d'opérations de réassurance et les créances sur les débiteurs divers font l'objet d'une dépréciation en cas de risque d'irrecouvrabilité.

1.5 ENGAGEMENTS DE RETRAITÉS ET AVANTAGES ASSIMILÉS

L'ensemble des engagements sociaux de la société vis-à-vis de ses salariés sont calculés et inscrits au bilan.

- Indemnités de départ en retraite (IDR) : les salariés bénéficient de compléments de retraite versés sous forme de capital lors du départ à la retraite. L'évaluation de ces indemnités dépend de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de service et le salaire.
- Retraite chapeau (Article 39) : la provision constituée au titre des retraites des cadres dirigeants repose sur les hypothèses actuarielles suivantes :
 - Taux d'actualisation : 4,25%, définis par référence aux taux d'obligations privées de grande qualité avec une durée de vie alignée sur celle de l'obligation concernée.
 - Mise à jour des tables de mortalité pour les différents régimes, des données de turnover sur les cadres dirigeants et de la croissance des salaires.
 - Médailles du travail : l'avis du CNC n° 2004-05 du 25 mars 2004 impose la comptabilisation d'une provision pour médailles du travail depuis l'exercice 2004.

Dans son avis n° 2008-17 du 6 novembre 2008 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés, le Conseil National de la Comptabilité a redéfini les modalités de comptabilisation des avantages consentis aux salariés et celles de dépréciation des actions propres détenues dans le cadre de ces plans. Dans le cas d'une livraison d'actions existantes, la charge sur la période d'acquisition des droits doit être étalée dès lors que l'attribution définitive des actions est subordonnée au fait que le bénéficiaire reste au service de la société pendant la durée d'acquisition. Ainsi, à la date de clôture, la provision pour risque doit correspondre à l'estimation de la sortie de ressources (soit l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la valeur nulle), à laquelle il convient d'appliquer le prorata de la durée écoulée, depuis l'attribution du plan, sur la durée totale d'acquisition.

1.6 DETTES FINANCIÈRES

Ces postes comprennent les divers emprunts obligataires subordonnés ou non émis par la société, décrits en Note 4.

Les frais d'émission des différents emprunts sont amortis sur la durée des emprunts. Les intérêts des dettes financières sont comptabilisés en charges financières.

1.7 COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE

Acceptations

La réassurance acceptée est comptabilisée à réception des comptes transmis par les cédantes.

Conformément aux dispositions de l'article R.332-18 du Code des assurances, les comptes non reçus des cédantes à la clôture de l'exercice font l'objet d'une estimation, afin d'enregistrer dans les états financiers la situation la plus proche possible de la réalité des engagements de réassurance pris par SCOR. Cette méthode concerne la majorité des contrats souscrits dans l'exercice, voire de l'exercice précédent.

Les estimations de primes et commissions non reçues des cédantes à la date de clôture sont comptabilisées dans le compte de résultat avec pour contrepartie un compte de régularisation intitulé « Estimations de réassurance acceptation ».

Au total, les primes comptabilisées dans l'exercice (primes figurant dans les comptes reçus des cédantes et primes estimées) correspondent au montant estimé de l'aliment prévu à la souscription du contrat.

Les estimations de sinistres sont comptabilisées dans les provisions de sinistres.

Rétrocessions

La quote-part rétrocédée sur réassurance acceptée, déterminée en fonction des traités, est comptabilisée de manière distincte des opérations acceptées.

La part des rétrocessionnaires dans les estimations de primes et commissions acceptées figure en compte de régularisation au passif du bilan intitulé « Estimations de réassurance rétrocession ».

Les dépôts espèces reçus des rétrocessionnaires sont comptabilisés au passif du bilan.

Les valeurs remises en nantissement par les réassureurs en garantie de leur engagement sont évaluées à la valeur de marché à la date de clôture et sont inscrites en hors-bilan.

COUVERTURE À L'ULTIME

Les traités de réassurance financière limitée (dite « réassurance finite »), au sens de l'article L310-1-1 du Code des Assurances, doivent être comptabilisés conformément aux principes spécifiques de comptabilisation définis par l'avis N°2009-12 du 1^{er} octobre 2009 du Conseil National de la Comptabilité.

Sur les exercices présentés, SCOR SE n'a enregistré en acceptation aucun traité de cette nature.

1.8 PROVISIONS TECHNIQUES

Activité Non-Vie

Une provision pour primes non acquises est calculée, soit contrat par contrat, prorata temporis, soit selon une méthode statistique lorsque cette dernière fournit des résultats proches de ceux qui seraient obtenus en appliquant la méthode contrat par contrat.

SCOR détermine le montant de provisions de sinistres à la clôture de l'exercice à un niveau lui permettant de couvrir le montant estimé de ses engagements propres et les frais de gestion de sinistres pour les sinistres déclarés et non déclarés (nets des estimations de récupération et de subrogation). Ces provisions, relatives aux sinistres survenus, déclarés ou non encore connus, sont évaluées à « l'ultime ». La charge de sinistres à l'échéance du contrat est estimée en fonction de l'expérience statistique passée pour des affaires similaires.

Les provisions de sinistres incluant les estimations de sinistres payés sont calculées en tenant compte du résultat prévisible à l'échéance et complètent l'information communiquée par les cédantes.

Activité Vie

Les provisions mathématiques enregistrées pour les garanties Vie sont communiquées par les cédantes et complétées par des estimations établies par des actuaires Vie en fonction des statistiques passées et des indications fournies par les souscripteurs.

Par ailleurs, les sinistres estimés sont comptabilisés en provisions pour sinistres à payer.

La société est tenue de disposer de provisions adéquates pour couvrir ses engagements en tenant compte des prévisions de rendement des investissements et des taux de mortalité, de morbidité, de déchéance des polices et d'autres hypothèses.

Une provision pour risque croissant est enregistrée dans le cadre des opérations d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité. Le risque augmentant avec l'âge de l'assuré alors que généralement les primes sont constantes, elle est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

1.9 FRAIS D'ACQUISITION DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE

Les coûts liés à l'acquisition de nouveaux contrats Non-Vie, essentiellement les commissions, sont portés à l'actif du bilan dans la limite de la profitabilité des contrats. Ils sont amortis sur le rythme d'acquisition des primes. Les frais d'acquisition sur les contrats Vie ne font généralement pas l'objet de report.

1.10 OPÉRATIONS EN DEVISES

Conformément aux dispositions de l'article R. 341-7 du Code des assurances, les opérations en devises réalisées par la société sont comptabilisées dans leur monnaie d'origine. Pour l'établissement des comptes, les postes de bilan sont convertis en euros sur la base du cours de change de l'exercice en vigueur à la date d'arrêté ou à défaut, à la date antérieure la plus proche.

A compter du 1^{er} janvier 2008, SCOR applique les nouvelles règles relatives au traitement comptable des opérations en devises des entreprises régies par le code des assurances et énoncées par le CNC dans son avis n° 2007-02 du 4 mai 2007.

Change sur positions au bilan

A chaque clôture, les éléments en devises figurant au bilan doivent être convertis en euro en ventilant les opérations de la manière suivante :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite structurelle, principalement les titres de participation et dotations y afférentes ;
- les opérations générant une position de change dite opérationnelle concernant les autres opérations en devises.

Les différences de conversion sur les positions de change structurelles sont constatées au bilan alors que les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat.

Change sur positions hors bilan

Les écarts entre les positions de change hors bilan (Instrument Financier à Terme) et les comptes de contre-valeur hors bilan correspondants représentent des gains ou pertes latents de change. Ils sont enregistrés au bilan, dans un compte « Ecarts de conversion » en contrepartie du compte « Comptes de régularisation liés aux IFT », en fonction de la stratégie sous-jacente.

Le traitement du compte « Ecarts de conversion » vise à respecter la symétrie de traitement avec celui des écarts de change sur les éléments sous-jacents :

- lorsque l'IFT est lié à un élément structurel, le compte « Ecarts de conversion » est maintenu au bilan jusqu'à la date de réalisation de l'élément structurel ;
- lorsque l'IFT entre dans le cadre d'une stratégie d'investissement, le compte « Ecarts de conversion » est maintenu au bilan jusqu'à la date de l'investissement ;
- lorsque l'IFT est lié à un élément opérationnel, dans le cadre d'une stratégie de désinvestissement ou de rendement, ou que l'IFT est lié à une dette financière non structurelle, le compte « Ecarts de conversion » est soldé par résultat.

La stratégie de couverture de change est décrite en note 9.

Les différences d'intérêts relatifs aux opérations de change à terme, ou reports-dépôts, sont enregistrées de manière échelonnée parmi les charges ou produits d'intérêts sur la durée effective de l'opération couverte.

1.11 PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES ETATS FINANCIERS

Affectation des charges par destination

Conformément au décret du 8 juin 1994 et à l'arrêté du 20 août 1994 fixant les règles et principes comptables des entreprises de réassurance, les frais généraux, après avoir été préalablement comptabilisés par nature, ont été répartis dans les cinq destinations suivantes : frais d'acquisition, frais de règlements de sinistres, frais d'administration, frais de gestion des placements et autres charges techniques.

Entrées / sorties de portefeuille

Les entrées de portefeuille primes issues des comptes des cédantes sont la contrepartie de l'entrée en risque sur les contrats gérés par année de compte. Les entrées de portefeuille primes représentent la partie de primes non acquises versées au démarrage du contrat et de l'exercice, le risque portant sur les exercices antérieurs. De même, les retraits de portefeuille primes représentent la part des primes non acquises à la fin de l'exercice et du contrat. Ces postes de portefeuille primes regroupés dans le poste primes émises sont partie intégrante du chiffre d'affaires. Dans le cas de mouvements de portefeuille, ceux-ci sont traités comme des entrées et sorties de portefeuille primes et sinistres.

Vie / Non-Vie

En application de l'article A343-1 du Code des Assurances, les activités Non-Vie distinguées dans le compte de résultat comprennent la réassurance de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie. Dans les comptes consolidés du Groupe SCOR aux normes IFRS, la réassurance de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie appartient à l'activité Vie.

1.12 INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS ET DONNÉS

L'utilisation et la comptabilisation des instruments financiers sont conformes à la Directive Européenne 2005/68/CE (dite « Directive Réassurance »), aux dispositions du Plan Comptable Général 1982 et au Décret N° 2002-970 du 4 juillet 2002 relatif à l'utilisation des instruments financiers à terme par les entreprises d'assurance françaises.

Ces instruments peuvent être constitués de swaps de taux et de devises, caps et floors, contrats à terme fermes sur devises, options de vente et options d'achats d'actions et options de taux.

Les résultats (intérêts et primes) sont enregistrés prorata temporis, sur la durée des contrats. Les engagements donnés et reçus constatés à la clôture de l'exercice représentent le montant nominal sur lequel portent les opérations en cours.

Dans le cas d'une position en moins-value latente sur des swaps en cours, une provision pour risque de pertes sur swaps est constatée dans les comptes.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

NOTE 2 - PLACEMENTS

2.1 MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LES POSTES DE PLACEMENTS

VALEURS BRUTES	Valeurs brutes au début de l'exercice	Impact de change sur ouverture	Acquisitions créations	Cessions et mises hors services	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
En EUR millions					
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Parts et avances dans les sociétés à objet foncier et sociétés immobilières	160	-	-	9	151
Titres de participation	4 093	-	10	-	4 103
Créances espèces déposées cédantes (liés et lien)	20	-	14	3	31
Prêts (liés et lien)	871	(3)	118	245	741
Autres placements	153	-	464	436	181
Créances espèces déposées autres cédantes	-	-	-	-	-
TOTAL	5 297	(3)	606	693	5 207

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	Amort. provisions au début de l'exercice	Impact de change sur ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amort. provisions à la fin de l'exercice
En EUR millions					
Terrains	-	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-	-
Parts et avances dans les sociétés à objet foncier et sociétés immobilières	5	-	-	4	1
Titres de participation	287	-	-	25	262
Prêts (liés et lien)	-	-	-	-	-
Autres placements	2	-	4	-	6
TOTAL	294	-	4	29	269

Prêts

L'avance de SCOR SE à SCOR Global Life SE mise en place dans le cadre du financement des titres TRANSAMERICA INTERNATIONAL REINSURANCE IRELAND s'élève à fin 2012 à EUR 587 millions contre EUR 708 millions en 2011.

Titres de Participation

Les provisions sur titres de participation se détaillent comme suit, au 31 décembre 2012 :

- SCOR US CORPORATION : EUR 260 millions en 2012 contre EUR 285 millions en 2011.
La valorisation des titres SCOR US CORPORATION a été réalisée selon la méthodologie et les hypothèses suivantes : L'évaluation de la valeur d'entreprise a été réalisée sur la base de l'Actif Net Réévalué augmenté de la création de valeur future selon la méthode du Discounted Cash Flow (DCF). Pour la méthode DCF, les évaluations ont été réalisées à partir de projections de résultats prévisionnels.
- Les analyses menées sur les autres titres de participation n'ont pas conclu à la nécessité d'autres dépréciations.

2.2 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

En EUR millions	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus et moins valeurs latentes
1 - Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	151	150	249	99
2 - Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	4 108	3 844	5 966	2 122
3 - Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	12	9	9	-
4 - Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	48	48	48	-
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe	115	114	115	1
6 - Prêts hypothécaires	-	-	-	-
7 - Autres prêts et effets assimilés	742	742	742	-
8 - Dépôts auprès des entreprises cédantes	31	31	31	-
9 - Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements	-	-	-	-
10 - Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-	-	-
Sous-Total	5 207	4 938	7 160	2 222
11 - Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
- Stratégie d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-
- Anticipation de placement	-	-	-	-
- Stratégie de rendement	-	-	-	-
- Autres opérations	1 342	1 342	1 342	-
- Amortissement surcote/ décote	-	-	-	-
12 - Total des lignes 1 à 11	6 549	6 280	8 502	2 222
a) dont :				
- placements évalués selon l'article R.332-19	115	114	115	1
- placements évalués selon l'article R.332-20	5 092	4 824	7 045	2 221
- placements évalués selon l'article R.332-5	-	-	-	-
- Instruments financiers à terme	1 342	1 342	1 342	-
b) dont :				
- placements et IFT OCDE	6 461	6 195	8 381	2 186
- placements et IFT hors OCDE	88	85	121	36

2.3 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DIRECTES

Titres de participations

Les Conseils d'Administration de PREVOYANCE RE et SCOR GLOBAL LIFE SE, filiales de SCOR SE, ont décidé de fusionner les deux sociétés le 28 juin 2012 avec effet rétroactif au 1er janvier 2012. PREVOYANCE RE a été ainsi absorbée par SCOR GLOBAL LIFE SE et cette dernière a corrélativement augmenté son capital de EUR 274 540 000 à EUR 287 040 000 par la création de 1 250 000 actions nouvelles entièrement souscrites par SCOR SE.

Prêts et avances

Au 31 décembre 2012, les prêts et avances accordés par SCOR SE à ses filiales s'élèvent à EUR 741 millions (dont EUR 587 millions sur SCOR Global LIFE SE, EUR 40 millions sur SCOR AUBER SA, EUR 44 millions sur SCOR GLOBAL P&C SE et EUR 59 millions sur le GIE Informatique) contre EUR 871 millions au 31 décembre 2011 (dont EUR 708 millions sur SCOR Global LIFE SE, EUR 94 millions sur SCOR AUBER SA et EUR 49 millions sur le GIE Informatique).

Les emprunts contractés par SCOR SE auprès de ses filiales s'élèvent à EUR 185 millions (dont EUR 47 millions auprès de SCOR Global LIFE SE et EUR 123 millions auprès de SCOR HOLDING SWITZERLAND) contre EUR 613 millions au 31 décembre 2011 (dont EUR 361 millions auprès de SCOR Global P&C SE et EUR 123 million auprès de SCOR HOLDING SWITZERLAND).

Pour l'année 2012, SCOR SE comptabilise EUR 41 millions de produits financiers sur prêts aux entreprises liées et EUR (10) millions de charges financières sur emprunts avec des entreprises liées.

DÉSIGNATION	Monnaie Originale	Capital (1)	Réserves (1)	Quote-part de capital	Valeur brute Comptable	Valeur nette comptable	Prêts et avances	Créances sur émetteurs	Cautions et Avals donnés (2)	Chiffre d'affaires (1)	Résultat net (1)	Dividendes reçus
En millions	(MO)*	(MO)*	(MO)*		(euro)	(euro)	(euro)	(euro)	(euro)	(MO)*	(MO)*	(euro)
A- ENTREPRISES LIÉES : RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS												
- SCOR GLOBAL LIFE SE	EUR	275	506	99,99%	471	471	587	79	-	2 354	82	100
5 avenue Kléber, 75116 PARIS, France												
- SCOR GLOBAL P&C SE	EUR	544	1 170	99,99%	1 465	1 465	44	-	-	2 719	168	87
5 avenue Kléber, 75116 PARIS, France												
- SCOR US CORPORATION	USD	329	780	100,00%	1 315	1 030	-	1	-	-	3	-
199 Water Street, NEW YORK, NY 10038-3526 USA												
- SCOR AUBER S.A. (France)	EUR	47	117	100,00%	149	149	40	1	-	38	52	14
5 avenue Kléber, 75116 PARIS, France												
- SCOR Holding (Switzerland) AG	EUR	382	1 703	40,68%	788	788	-	-	-	-	47	61
General Guisan-Quai 26, 8022 Zurich, Suisse												
- ASEFA S.A.	EUR	18	73	39,97%	6	6	-	-	-	-	-2	-
Avda Manoteras 32 Edificio A 28050 Madrid, Espagne												
- SCOR	RUB	800	191	100,00%	21	21	-	2	-	1 088	72	-
PERESTRAKHOVANIYE.O.O.O. 10 Nikolskaya Street, 109012, Moscou, Russian Federation												
- SCOR AFRICA LTD	ZAR	0	197	100,00%	11	11	-	14	-	730	19	-
2nd Floor, West Tower, Maude Street, Nelson Mandela Square, Sandton 2196, Afrique du Sud												
- SCOR GLOBAL INVESTMENTS S.E.	EUR	3	3	100,00%	3	3	-	-	-	25	6	4
5 avenue Kléber, 75116 PARIS, France												
Total A		4 229	3 944		3 944	3 944	671	97			266	
B- ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION												
- dans les sociétés françaises					16	16	70	3				
- dans les sociétés étrangères					-	-	-	-				
Total B		16	16		16	16	70	3				
TOTAL GÉNÉRAL		4 245	3 960		3 960	3 960	741	100			266	

(1) Données basées sur les comptes IFRS

(2) SCOR garantit globalement sans limitation de montant les engagements techniques portant plus particulièrement sur les obligations de ces dernières relativement au paiement de sinistres. En contrepartie, SCOR SE reçoit de ses filiales SCOR GLOBAL P&C SE et SCOR GLOBAL LIFE SE une garantie sans limitation de montant de ses engagements techniques et financiers

(*) MO: Monnaie originale

NOTE 3 - AUTRES ACTIFS

Dont aux dirigeants du Groupe	Dont dix premiers attributaires salariés	Prix de souscription ou d'achat	Nombre d'options restantes au 31/12/2011	Nombre d'options annulées durant l'exercice 2012	Nombre d'options exercées durant l'exercice 2012	Nombre d'options restantes au 31/12/2012
450 000	170 000	27,30	102 799	-	-	101 579
288 750	122 100	37,60	129 316	-	-	122 240
1 335 000	920 000	10,90	163 120	-	35 948	125 604
1 650 000	1 290 000	15,90	416 569	-	90 400	319 427
1 900 000	1 550 000	18,30	675 000	-	73 768	578 230
1 000 000	1 470 000	21,73	147 500	-	-	145 000
311 500	276 500	17,58	1 197 000	-	188 500	1 012 500
279 000	279 000	15,63	279 000	-	-	279 000
-	132 000	15,63	1 081 000	-	193 550	862 950
439 000	439 000	14,92	1 347 500	-	-	1 326 500
-	81 500	17,117	81 000	-	-	32 000
501 000	485 000	18,40	1 330 500	-	-	1 256 500
-	29 500	17,79	36 500	-	-	35 500
493 000	489 000	19,71	701 500	-	-	650 500
108 000	239 000	15,71	308 500	-	-	308 500
518 000	494 000	20,17	-	-	-	938 000
			7 996 804	258 608	582 166	8 094 030
			139 214 228,90	4 748 044,20	9 518 164,10	143 867 480,60

3.1 ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

En EUR millions	Valeurs au début de l'exercice	Acquisitions/ créations	Cessions et mises hors services	Valeurs à la fin de l'exercice
VALEURS BRUTES	99	51	27	123
<i>Actifs incorporels</i>	5	4	4	5
Fonds de Commerce	4	-	4	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres actifs incorporels	1	4	-	5
<i>Actifs corporels</i>	94	47	23	118
Dépôts et cautionnements	18	9	-	27
Matériel, mobilier, agencements et installations	76	38	23	91
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(21)	(9)	(20)	(10)
Autres actifs incorporels (hors fonds de commerce)	(1)	(1)	-	(2)
Matériel, mobilier, agencements et installations	(20)	(8)	(20)	(20)

La hausse des autres actifs corporels de 38 millions d'euros provient principalement du nouveau siège social de Paris.

3.2 ACTIONS AUTO-DETENUES

Au 31 décembre 2012, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 8 930 686 actions (soit 4,64% du capital) pour un montant de EUR 162 644 155. Ces actions ont été acquises notamment en perspective d'une attribution aux salariés et mandataires sociaux dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

En EUR millions	Valeurs au début de l'exercice	Acquisitions/ créations	Cessions et mises hors services	Valeurs à la fin de l'exercice
Actions auto-détenues				
Nombre	7 262 600	6 792 437	(5 124 351)	8 930 686
Montant	120 118 237	131 038 681	(88 512 763)	162 644 155

NOTE 4 - OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES OU AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

En EUR millions	2012				2011			
	Entreprises liées	Lien de Participation	Autres	Total	Entreprises liées	Lien de Participation	Autres	Total
ACTIFS (Brut)								
Placements	5 029	-	178	5 207	5 141	1	155	5 297
Immobiliers	150	-	1	151	158	-	2	160
Actions autres titres revenus variables et obligations	4 138	-	177	4 315	4 093	1	152	4 246
Prêts	741	-	-	741	871	-	1	872
Créances espèces chez les cédantes	-	-	-	-	19	-	-	19
Part réassureurs provisions techniques	5	-	-	5	5	-	-	5
Créances	194	-	111	305	308	-	46	354
Créances nées d'opérations de réassurance	5	-	39	44	71	-	15	86
Autres créances	189	-	72	261	237	-	31	268
Autres actifs	168	-	180	348	125	-	222	347
Comptes de régularisation actif	1 823	-	126	1 949	1 687	-	154	1 841
Frais d'acquisition reportés	31	-	47	78	31	-	31	62
Autres opérations de réassurance — acceptation	1 792	-	63	1 855	1 656	-	87	1 743
Autres comptes de régularisation	-	-	16	16	-	-	36	36
PASSIFS								
Autres fonds propres	1 067	-	-	1 067	-	-	854	854
Provisions techniques brutes	2 994	-	278	3 272	2 883	-	231	3 114
Provisions pour risques et charges	84	-	-	84	-	-	61	61
Dettes pour dépôts espèces	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	257	-	240	497	642	-	240	882
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	1	1	6	-	1	7
Dettes financières	189	-	163	352	613	-	164	777
Autres créditeurs	68	-	76	144	23	-	75	98
Comptes de régularisation passif	-	-	-	-	1	-	-	1
Frais d'acquisition reportés — rétrocession	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations de réassurance — rétrocession	-	-	-	-	1	-	-	1
Autres comptes de régularisation	-	-	-	-	-	-	-	-

SCOR SE est exonérée de détailler la liste des transactions significatives effectuées avec des parties liées telle que prévue par le règlement CRC 2010-06 du 7 octobre 2010, ces transactions étant effectuées par l'entreprise avec des filiales qu'elle détient en totalité.

	2012				2011			
	Entreprises liées	Lien de Participation	Autres	Total	Entreprises liées	Lien de Participation	Autres	Total
Autres créances	189	-	72	261	237	-	31	268
Avances données en comptes courants	48	-	-	48	157	-	-	157
Créances de prix de transfert	38	-	-	38	37	-	-	37
Autres	103	-	72	175	43	-	31	74
Autres créditeurs	68	-	76	144	23	-	75	98
Avances reçues en comptes courants	40	-	-	40	23	-	-	23
Autres	28	-	76	104	-	-	75	75

4.1 AUTRES FONDS PROPRES ET DETTES FINANCIÈRES

En EUR millions	Echéance	2012		2011	
		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Autres fonds propres					
EUR 50 millions	Perpétuel	-	-	50	50
EUR 350 millions	Perpétuel	262	265	261	199
CHF 650 millions	Perpétuel	544	559	535	477
CHF 315 millions	Perpétuel	260	266	-	-
Total Autres fonds propres		1 066	1 090	846	726
Autres dettes financières					
USD 100 millions	06/06/2029	52	52	52	52
EUR 100 millions	05/07/2020	94	94	94	94
Total Autres dettes financières		146	146	146	146

Le solde comprend des intérêts courus pour un montant de EUR 15 millions (au 31 décembre 2011 : EUR 13 millions)

Les dettes financières sont composées :

(a) Autres fonds propres

- d'un emprunt obligataire subordonné à durée indéterminée de EUR 50 millions émis le 23 mars 1999 et racheté à 80% du nominal le 25 septembre 2012. SCOR SE a réalisé à cette occasion un profit de EUR 10 millions.
- d'une dette super subordonnée à durée indéterminée (de type Tier 1) émise le 28 juillet 2006 pour un montant initial de EUR 350 millions, ramené à EUR 257 millions après le rachat de EUR 93 millions en 2009, et réalisée dans le cadre du financement de l'acquisition de Revios Rückversicherung AG. Cet emprunt est représenté par des titres au porteur subordonnés de dernier rang d'une valeur nominale de EUR 50 000 portant intérêt à un taux initial de 6,154 % par an, taux flottant indexé sur l'EURIBOR 3 mois plus une marge de 2,90 % payable par trimestre. Aucune date fixe d'amortissement ne leur est associée mais SCOR se réserve le droit de procéder au remboursement intégral ou partiel de l'emprunt à compter du 28 juillet 2016.
- d'un emprunt obligataire subordonné à durée indéterminée de CHF 650 millions émis en deux tranches fongibles les 2 février et 3 juin 2011. La première échéance optionnelle de remboursement des titres (au libre choix de SCOR) a été fixée au 2 août 2016. A défaut pour SCOR d'exercer cette option à cette date, un tel remboursement pourra intervenir par la suite, le cas échéant, tous les trimestres, à la date de paiement des intérêts. Le taux d'intérêt a été fixé à 5,375 % jusqu'au 2 août 2016 et à CHF LIBOR 3 mois plus une marge de 3,7359 % après cette date. Cet emprunt est couvert par un swap de taux et devise décrit au chapitre 15.1.1. - Instruments financiers reçus et donnés, dans l'analyse des engagements donnés et reçus.
- d'un emprunt obligataire subordonné à durée indéterminée de CHF 315 millions émis en deux tranches fongibles les 10 et 24 septembre 2012. La première échéance optionnelle de remboursement des titres (au libre choix de SCOR) a été fixée au 8 juin 2018. A défaut pour SCOR d'exercer cette option à cette date, un tel remboursement pourra intervenir par la suite, le cas échéant, tous les trimestres, à la date de paiement des intérêts. Le taux d'intérêt a été fixé à 5,25% jusqu'au 8 juin 2018 et à CHF LIBOR 3 mois plus une marge de

4,8167% après cette date. Cet emprunt est couvert par un swap de taux et devise décrit au chapitre 15.1.1. - Instruments financiers reçus et donnés, dans l'analyse des engagements donnés et reçus.

(b) Dettes financières

- d'un emprunt obligataire subordonné d'une durée de 30 ans d'un montant initial de USD 100 millions émis le 7 juin 1999, ramené à USD 67 millions après le rachat de USD 33 millions en 2011. Cet emprunt peut être remboursé au gré de SCOR chaque trimestre à partir de la dixième année. Ces obligations portent intérêt à taux variable indexé sur le taux Libor à 3 mois majoré de (i) 0,80 % pour les dix premières années de l'émission et (ii) de 1,80 % au-delà.
- d'un emprunt obligataire subordonné d'une durée de 20 ans émis le 6 juillet 2000, initialement de EUR 100 millions et ramené à EUR 93 millions après le rachat de EUR 7 millions en 2009. Cet emprunt peut être remboursé au gré de SCOR chaque trimestre à partir de la dixième année. Les obligations portent intérêt à taux variable indexé sur le taux Euribor à 3 mois majoré de (i) 1,15 % pour les dix premières années de l'émission et (ii) de 2,15 % au-delà.
- SCOR Holding Switzerland (SHS) a racheté sur le marché une partie de la dette subordonnée (EUR 350 millions) à hauteur de EUR 93 millions. Ce rachat s'est traduit par l'annulation d'une partie de la dette (EUR 93 millions) le 27 juillet 2009. Dans les comptes de SCOR SE, cette réduction de l'emprunt subordonné s'est accompagnée par la mise en place d'un nouvel emprunt auprès de SHS de EUR 93 millions aux mêmes conditions que la dette subordonnée.
- d'avances auprès de filiales du Groupe, principalement auprès de SCOR Global P&C SE (voir Note 2.3).

4.2 PROVISIONS TECHNIQUES

En EUR millions	2012	2011	2010
Provisions de réassurance (Vie)	484	535	474
Provisions pour sinistres (Vie)	202	178	157
Provisions pour primes non acquises (Non-Vie)	280	254	183
Provisions pour sinistres (Non-Vie)	1 766	1 690	1 443
Autres provisions techniques (Non-Vie)	541	457	419
Provisions techniques brutes	3 273	3 114	2 676

L'activité technique de SCOR SE est composée de trois traités Quote-part en provenance de SCOR Global P&C SE, SCOR Global Life SE et SCOR SOUTH AFRICA, de la facultative Allianz rétrocédée à 100 % à SCOR Global P&C SE, ainsi que de l'activité de la succursale chinoise.

4.3 ECHÉANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS

La ventilation des dettes financières par échéance s'analyse comme suit à fin 2012 :

En EUR millions	Moins d'un an	1-5 ans	+5 ans	Total
Emprunts perpétuels (autres fonds propres)	22	-	1 045	1 067
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus ⁽¹⁾	4	94	254	352
TOTAL	26	94	1 299	1 419

(1) Principalement composé d'emprunts auprès des filiales décrit en Note 2.3

L'échéance des placements, des créances et des dettes autres que financières est inférieure à un an.

4.4 COMPTES DE RÉGULARISATION

La ventilation des comptes de régularisation s'analyse comme suit au 31 décembre :

En EUR millions	ACTIFS		PASSIFS	
	2012	2011	2012	2011
Estimation de réassurance	1 855	1 743	-	-
Estimation de réassurance Vie	692	726	-	-
Estimation de réassurance Non-Vie	1 163	1 017	-	-
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	78	62	-	-
Autres comptes de régularisation	16	35	-	-
TOTAL	1 949	1 840	-	-

- Les estimations de réassurance Vie (EUR 692 millions) concernent les primes à émettre pour EUR 365 millions, les commissions à payer pour EUR (84) millions et les sinistres à payer pour EUR 411 millions.
- Les estimations de réassurance Non-Vie (EUR 1 163 millions) concernent les primes à émettre pour EUR 679 millions, les commissions à payer pour EUR (154) millions et les sinistres à rembourser pour EUR 637 millions.

NOTE 5 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social, composé de 192 384 219 actions d'une valeur nominale de EUR 7,8769723 s'élève à EUR 1 515 405 164 au 31 décembre 2012.

En EUR millions	Capitaux propres 2011 avant affectation	Affectation du résultat	Autres mouvements de l'exercice	Capitaux propres 2012 avant affectation
Capital	1 513	-	2	1 515
Primes liées au capital social	806	-	5	811
Réserve de capitalisation	3	-	-	3
Autres réserves	41	12	-	53
Report à nouveau	4	12	11	27
Résultat de l'exercice	235	(235)	208	208
Provisions réglementées	12	-	3	15
TOTAL	2 614	(211)	228	2 632

- Le profit de l'exercice 2011, soit EUR 235 millions, combiné avec le solde du report à nouveau (EUR 4 millions), ont été affectés à la réserve légale pour EUR 12 millions, en report à nouveau pour EUR 16 millions et en dividendes pour EUR 211 millions.
- Les émissions d'actions liées aux levées d'options jusqu'au 31 décembre 2012 de EUR 10 millions ont été affectées au capital social de la société pour EUR 5 millions et à la prime d'émission pour EUR 5 millions. Ces levées d'options ont donné lieu à la création de 582 166 actions.
- Dans le cadre de la mise en place d'une ligne d'émission d'actions contingente, SCOR a émis, le 17 décembre 2010, 9 521 424 bons d'émissions d'actions au bénéfice d'UBS faisant chacun obligation à UBS de souscrire à deux actions nouvelles de SCOR (dans la limite d'un montant total de souscription de EUR 150 millions – prime incluse – disponible par tranche de EUR 75 millions – prime incluse) dès lors que le montant total des pertes nettes ultimes estimées par le Groupe (en tant qu'assureur ou réassureur) et consécutives à la survenance, au cours d'une année comprise entre le 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013, de catastrophes naturelles éligibles, s'établira au-dessus de certains niveaux définis contractuellement ou sous réserve qu'aucun tirage n'ait d'ores et déjà été réalisé dans le cadre du programme, si le cours de l'action venait à s'établir en dessous de EUR 10.

L'émission en juillet 2011 de 4 250 962 actions nouvelles liée à la première tranche de capital contingent de EUR 75 millions a été affectée au capital social pour EUR 33,5 millions et en prime d'émission pour EUR 41,5 millions.

SCOR SE a émis, le 16 mai 2012, 2 248 448 nouveaux bons d'émissions d'actions au bénéfice d'UBS faisant chacun obligation à UBS de souscrire à deux actions nouvelles de SCOR (dans la limite d'un montant global de souscription de EUR 75 millions). Additionnée à la tranche de EUR 75 millions encore inutilisée, la nouvelle tranche porte la limite du montant cumulé de souscription à EUR 150 millions en cas de survenance de catastrophes naturelles éligibles.

- Le total des réductions de capital par annulation d'actions auto-détenues a généré sur l'exercice 2012 une annulation de 216 250 actions pour un montant total de EUR 2 millions.
- Les actions nouvelles sont toutes émises avec droit de vote.

NOTE 6 - ANALYSE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

VALEURS BRUTES En EUR millions	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Consommations de l'exercice	Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Litiges fiscaux	2	-	-	-	2
Provisions de restructuration	-	-	-	-	-
Engagements de retraite	32	10	-	-	42
Plan d'attribution d'actions	16	13	(12)	-	17
Médailles du travail	2	-	-	-	2
Autres Provisions	9	-	(8)	-	1
TOTAL	61	23	(20)	-	64

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à EUR 64 millions dont :

- EUR 18 millions au titre des plans d'attribution d'actions venant à échéance en 2013 pour EUR 13 millions, en 2014 pour EUR 4 millions et en 2017 pour EUR 1 million.
- EUR 44 millions de provisions pour engagements sociaux : indemnités de départ en retraite (EUR 41 millions), retraites chapeaux (EUR 1 million), médailles du travail (EUR 2 millions).
- EUR 2 millions de provisions pour contrôle fiscal.

NOTE 7 - ACTIF - PASSIF PAR DEVISE

DEVICES En EUR millions	Actif 2012	Passif 2012	Excédent 2012	Excédent 2011
Euro	6 892	5 760	1 132	938
Dollar US	435	629	(195)	(209)
Livre sterling	8	3	6	(22)
Franc suisse	9	808	(799)	(499)
Yen japonais	(16)	7	(23)	(82)
Autres devises	205	326	(121)	(126)
TOTAL	7 533	7 533	-	-

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 8 - VENTILATION DES PRIMES ET COMMISSIONS

8.1 VENTILATION DES PRIMES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (PAYS DE LOCALISATION DU RISQUE)

En EUR millions	2012	2011
France	397	352
Amérique du Nord	82	73
Amérique du Sud	47	36
Extrême Orient	241	205
Europe	369	352
Afrique	68	58
Reste du Monde	63	59
TOTAL	1 267	1 136

Les primes de SCOR SE résultent de la mise en place de trois traités de rétrocession interne en quote-part avec SCOR Global P&C SE, SCOR Global Life SE et SCOR SOUTH AFRICA ainsi que de l'activité de la succursale chinoise.

8.2 ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE

En EUR millions	2012			2011		
	Ex. ante	Ex 2012	Total	Ex. ante	Ex 2011	Total
Primes	90	1 175	1 265	60	1 059	1 119
Entrées de portefeuille	1	30	31	-	27	27
Retraits de portefeuille	(13)	(16)	(29)	(11)	1	(10)
Mouvements	(12)	14	2	(11)	28	17
TOTAL	78	1 189	1 267	49	1 087	1 136

8.3 ÉVOLUTION DES COMMISSIONS

En EUR millions	2012	2011
Commissions sur affaires acceptées	318	222
Commissions sur affaires rétrocedées	-	(2)
TOTAL	318	220

NOTE 9 - VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENT PAR NATURE

En EUR millions	2012			2011		
	Entreprises liées	Autres	Total	Entreprises liées	Autres	Total
Revenus des titres	266	-	266	191	1	192
Revenus des autres placements	40	27	67	25	15	40
Autres produits	25	10	35	180	30	210
Profits sur réalisation	-	1	1	-	1	1
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	331	38	369	396	47	443
Frais de gestion et frais financiers	10	85	95	27	68	95
Autres charges de placements	1	12	13	4	14	18
Pertes sur réalisation	-	23	23	22	-	22
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	11	120	131	53	82	135

Les dividendes reçus des filiales s'élèvent à EUR 266 millions en provenance de SCOR Global Life SE pour EUR 100 millions, de SCOR Global P&C pour EUR 87 millions, de SCOR AUBER pour EUR 14 millions, de SCOR GLOBAL INVESTMENTS pour EUR 4 millions et de SCOR HOLDING SWITZERLAND pour EUR 61 millions.

Le résultat dégagé au titre des opérations sur instruments financiers (swaps de taux, options de taux, real estate swap) est enregistré dans le résultat financier pour un montant net de EUR 0,2 million en 2012 contre EUR (0,5) million en 2011.

Opérations de change

Le résultat de change ressort en perte de EUR (6) millions en 2012 contre un profit de EUR 15,1 millions en 2011.

Stratégie de couverture de change

Les comptes annuels sont établis en monnaies originales converties en euro. Les fluctuations des taux de change utilisés lors de la conversion des comptes peuvent générer un impact de change significatif. Afin de limiter le risque de fluctuation de change, des couvertures de change à terme sont prises en début d'année pour couvrir les principaux excédents en devises du bilan d'ouverture et en cours d'exercice pour des opérations d'arbitrages significatives en devises. Les couvertures sont effectuées par des opérations au comptant sur devises, par des opérations à terme sur devises ou des stratégies optionnelles.

NOTE 10 - FRAIS GÉNÉRAUX PAR NATURE ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Frais Généraux par nature

En EUR millions	2012	2011
Salaires	79	54
Pensions de retraite	5	5
Charges sociales	14	10
Autres	3	3
Total charges de personnel	98	72
Autres frais généraux	143	121
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX PAR NATURE	244	193
Effectifs		
Cadres Paris	207	191
Employés/Agents de maîtrise- Paris	20	20
Effectifs succursales	339	343
TOTAL EFFECTIFS INSCRITS	566	554

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à EUR 16,7 millions notamment du fait de l'enregistrement des éléments suivants :

- Gain de EUR 10 millions sur le rachat de la dette perpétuelle de EUR 50 millions
- Perte de EUR 1,4 million liés à la mise au rebut des agencements du précédent siège social de La Défense
- Gain de EUR 8 millions liés à la reprise de provision sur contrat onéreux

Il se décompose entre EUR 20,6 millions de produits exceptionnels et EUR 3,9 millions de charges exceptionnelles.

NOTE 11 - VENTILATION DE L'IMPÔT

Le Groupe en France est intégré fiscalement avec SCOR SE comme société tête de Groupe et SCOR Global P&C SE, SCOR Global Life SE, SCOR Global Investments, SCOR Gestion Financière SA, SCOR Auber SA, DB Caravelle, ReMark France, SAS Mobility et Rehalto SA comme filiales. Dans le cadre de la convention fiscale, SCOR bénéficie des déficits de ses filiales dont le suivi par société permet, en cas de bénéfices, la restitution future au sein des filiales d'origine.

Les déficits fiscaux cumulés du Groupe fiscal intégré français s'élèvent à EUR 1 190 millions au 31 décembre 2012.

SCOR SE étant déficitaire à titre individuel, le poste impôt des sociétés représente un produit de EUR 10 millions correspondant à :

- la contribution des filiales fiscalement intégrées pour EUR 32 millions ;
- un crédit d'impôt recherche de EUR 1 million ;
- l'impôt des succursales pour EUR (13) millions ;
- La charge d'impôt du groupe intégré pour (10) millions.

NOTE 12 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

Le tableau suivant synthétise la situation des différents plans d'options en vigueur pour l'année 2012 :

Plan	Date d'Assemblée	Date du Conseil	Date de disponibilité des options	Date d'expiration des plans	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées initialement
2003	18/04/2002	28/02/2003	28/02/2007	28/02/2013	65	986 000
2003	18/04/2002	03/06/2003	03/06/2007	03/06/2013	1 161	1 556 877
2004	18/05/2004	25/08/2004	26/08/2008	26/08/2014	171	5 990 000
2005	31/05/2005	31/08/2005	16/09/2009	16/09/2015	219	7 260 000
2006	16/05/2006	28/08/2006	14/09/2010	15/09/2016	237	8 030 000
2006	16/05/2006	07/11/2006	14/12/2010	15/12/2016	55	2 525 000
2007	24/05/2007	28/08/2007	13/09/2011	13/09/2017	391	1 417 000
2008	07/05/2008	07/05/2008	22/05/2012	22/05/2018	8	279 000
2008	07/05/2008	26/08/2008	10/09/2012	10/09/2018	376	1 199 000
2009	07/05/2008	16/03/2009	23/03/2013	23/03/2019	360	1 403 500
2009	15/04/2009	15/04/2009	25/11/2013	25/11/2019	17	88 500
2010	15/04/2009	02/03/2010	19/03/2014	19/03/2020	316	1 378 000
2010	28/04/2010	28/04/2010	13/10/2014	13/10/2020	20	37 710
2011	28/04/2010	07/03/2011	23/03/2015	23/03/2021	55	701 500
2011	04/05/2011	27/07/2011	02/09/2015	02/09/2021	18	308 500
2012	04/05/2011	19/03/2012	24/03/2016	24/03/2022	71	938 000

Totaux au 31 décembre 2012

Valorisation

Par application des articles L 225-181 et R 225-137 du Code de Commerce, la Société a procédé à un ajustement du prix des actions correspondant aux options consenties et du nombre des actions sous option suite aux augmentations de capital du 31 décembre 2002, du 7 janvier 2004 et 12 décembre 2006. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article R 228-91 du Code de Commerce, l'ajustement égalise, au centième d'action près, la valeur des actions qui seront obtenues en cas d'exercice des droits attachés aux options de souscription et d'achat d'actions après la réalisation de l'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de la Société décidée le 13 novembre 2006 et la valeur des actions qui auraient été obtenues en cas d'exercice de ces droits avant la réalisation de ladite augmentation de capital.

Ces calculs ont été effectués individuellement et plan par plan et arrondis à l'unité supérieure. Les nouvelles bases d'exercice des droits attachés aux options de souscription et d'achat d'actions ont été calculées en tenant compte du rapport entre, d'une part, la valeur du droit préférentiel de souscription et, d'autre part, la valeur de l'action après détachement de ce droit telles qu'elles ressortent de la moyenne des premiers cours cotés pendant toutes les séances de bourse incluses dans la période de souscription.

Par ailleurs, le 3 janvier 2007, la société a procédé à un regroupement des actions composant le capital de SCOR à raison de 1 action nouvelle d'une valeur nominale de EUR 7,8769723 pour 10 actions anciennes d'une valeur nominale de EUR 0,78769723 par action.

Les plans d'options des années 2003 à 2011 sont des plans de souscription d'actions pouvant entraîner une augmentation de capital. Les autres plans sont des plans d'options d'achat d'actions.

Il n'est pas attribué d'options d'achat ou de souscription sur des actions des filiales du Groupe.

En 2011, 121 603 options ont été exercées dont 22 671 options levées dans le cadre du plan du 25 août 2004 arrivé à échéance le 26 août 2008, 48 587 options levées dans le cadre du plan de stock-options du 16 septembre 2005 arrivé à échéance le 16 septembre 2009, 42 345 options levées dans le cadre du plan de stock-options du 14 septembre 2006 arrivé à échéance le 14 septembre 2010 et 8 000 options levées dans le cadre du plan de stock-options du 13 septembre 2007 arrivé à échéance le 13 septembre 2011.

En 2012, 582 166 options ont été exercées dont 35 948 options levées dans le cadre du plan du 25 août 2004 arrivé à échéance le 26 août 2008, 90 400 options levées dans le cadre du plan de stock-options du 16 septembre 2005 arrivé à échéance le 16 septembre 2009, 73 768 options levées dans le cadre du plan de stock-options du 14 septembre 2006

arrivé à échéance le 14 septembre 2010, 188 500 options levées dans le cadre du plan de stock-options du 13 septembre 2007 arrivé à échéance le 13 septembre 2011 et 193 550 options levées dans le cadre du plan de stock-options du 10 septembre 2008 arrivé à échéance le 10 septembre 2012.

NOTE 13 - INTERESSEMENT DU PERSONNEL DANS LE CAPITAL DE SCOR

13.1 ACCORDS DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT COLLECTIF

Des accords offrent aux salariés de SCOR SE et de certaines de ses filiales la faculté d'affecter le montant de leur participation et/ou de leur intéressement à un fonds commun de placement entièrement investi en actions SCOR SE.

En EUR milliers	2011	2010	2009	2008	2007
Montant distribué au titre de la participation	815	1 115	1 609	1 138	1 708
Montant distribué au titre de l'intéressement collectif	-	-	-	-	979

Une estimation du montant relatif à la participation des salariés au titre de 2012 a été provisionnée dans les comptes pour EUR 0,771 million.

13.2 VERSEMENTS DES SALARIÉS AU PLAN D'ENTREPRISE

En EUR milliers	2012	2011	2010	2009	2008
Intéressement Collectif *	-	-	-	-	641
Participation *	373	501	777	472	710
Versements volontaires nets	303	263	208	169	40
Total versements	676	764	985	641	1 391
ABONDEMENT NET	346	300	235	193	326

(*) Versé dans l'exercice en cours au titre de l'exercice précédent

13.3 DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

Le nombre d'heures acquises au 31 décembre 2012 au titre du DIF par le personnel de SCOR SE s'élève à 15 073 heures.

NOTE 14 - RÉMUNÉRATION DU MANDATAIRE SOCIAL

Le tableau suivant présente les rémunérations brutes en espèces versées en 2011 et 2012 au Président et Directeur Général du Groupe :

Président Directeur Général

En EUR	2012	2011
Rémunération fixe	1 200 000	1 200 000
Rémunération variable	865 500	1 000 000
Jetons de présence	48 000	42 800
RÉMUNÉRATION TOTALE EN ESPECES	2 113 500	2 242 800

Le mandataire social bénéficie d'une voiture de service (avec un chauffeur partagé).

Le montant des engagements nés ou contractés en matière de retraite supplémentaire pour le mandataire social s'élève à EUR 17,6 millions.

NOTE 15 - ANALYSE DES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

En EUR millions	Engagements reçus		Engagements donnés	
	2012	2011	2012	2011
Activité courante (Note 15.1)	2 046	1 686	1 361	1 101
Instruments financiers (Note 15.1.1)	1 342	1 081	1 312	1 051
Crédits confirmés, lettres de crédit et garanties données (Note 15.1.2)	796	597	26	25
Autres engagements donnés et reçus (Note 15.1.3)	8	8	23	25
Opérations complexes (note 15.2)	-	-	-	-
TOTAL	2 046	1 686	1 361	1 101

15.1 ENGAGEMENT DONNÉS ET REÇUS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ COURANTE

15.1.1 Instruments financiers reçus et donnés

En EUR millions	Engagements reçus		Engagements donnés	
	2012	2011	2012	2011
Swaps de taux	-	60	-	60
Swaps de taux et de devises (cross-currency swaps)	796	528	771	511
Achats / ventes à terme de devises	546	493	541	480
TOTAL	1 342	1 081	1 312	1 051

Les engagements donnés et reçus sur swaps de taux pour EUR 60 millions concernaient des couvertures prises sur l'activité immobilière : une juxtaposition de swaps échangeant la performance de l'immobilier d'un pays (France) contre celle d'un autre pays (Allemagne).

Les swaps de taux et de devises (cross-currency swaps) couvrent les risques de taux et de change des émissions obligataires en CHF de 2011 et 2012 : ces instruments échangent le principal des émissions 2011 de CHF 650 millions en EUR et les coupons à taux variable contre un coupon de CHF 400 millions à 6,98% sur la première tranche de l'émission et un coupon de CHF 250 millions à 6,925% sur la deuxième tranche de l'émission. Les deux instruments arriveront à maturité le 2 août 2016. De nouveaux instruments en 2012 échangent le principal des émissions 2012 de CHF 315 millions en EUR et les coupons à taux variable contre un coupon à 6,2855% sur la première tranche de CHF 250 millions et un coupon à 6,235% sur la deuxième tranche de CHF 60 millions. Ces deux derniers instruments arriveront à maturité le 8 juin 2018.

Les opérations de couverture de change ont généré un gain latent de EUR 3 millions.

15.1.2 Crédits confirmés, lettres de crédit et garanties reçues et données

En EUR millions	Engagements reçus		Engagements donnés	
	2012	2011	2012	2011
Crédits confirmés	-	-	-	-
Lettres de crédit	796	597	5	6
Titres de placement nantis auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Titres de participation nantis auprès des établissements financiers	-	-	-	3
Valeurs d'actifs nantis auprès des cédantes	-	-	21	16
TOTAL	796	597	26	25

SCOR SE a conclu avec différents établissements financiers un accord concernant l'octroi de lettres de crédit pour EUR 591 millions.

15.1.2.1 Lettres de crédit reçues

Les engagements reçus en termes de capacité d'ouverture de lettres de crédit s'élèvent à EUR 796 millions, correspondant principalement à des contrats passés avec les banques :

- BNP Paribas : USD 237 millions (EUR 182 millions),
- Deutsche Bank : USD 190 millions (EUR 146 millions),
- Natixis : USD 22 millions (EUR 17 millions),
- JP Morgan : USD 72 millions (EUR 56 millions),

- Helaba : USD 130 millions (EUR 100 millions),
- Commerzbank : USD 85 millions (EUR 65 millions),
- Citibank : USD 300 millions (EUR 231 millions).

15.1.2.2 Lettres de crédit données

En contrepartie des provisions techniques, SCOR SE a donné en engagement des lettres de crédit à hauteur de USD 7 millions (EUR 5 millions) au profit des cédantes, à comparer à un total de lettres de crédit reçues des banques de EUR 796 millions.

15.1.2.3 Autres garanties données

La garantie donnée en contrepartie des engagements techniques auprès de la cédante ACE s'élève à USD 18 millions (EUR 14 millions). Cette garantie est donnée sous la forme de valeurs nanties auprès des cédantes.

15.1.3 Autres engagements donnés et reçus

En EUR millions	Engagements reçus		Engagements donnés	
	2012	2011	2012	2011
Avals cautions ⁽¹⁾	8	8	16	8
Engagements de souscription	-	-	-	9
Valeurs d'actif nanti auprès des cédantes	-	-	-	-
Indemnités résiliation contrat	-	-	7	8
TOTAL	8	8	23	25

(1) Caution du loyer reçue de HSBC, garantie par des dépôts titres

15.2 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS COMPLEXES

En dehors des engagements listés dans la note ci-dessus et des garanties parentales mentionnées en note 2.3, la société n'a plus d'engagements dans des opérations complexes telles que des swaps d'actifs ou des index default swaps. Par ailleurs, la Société n'a pas connaissance d'éléments relatifs aux engagements donnés et reçus présentés ci-dessus, susceptibles d'impacter défavorablement les flux de trésorerie, la disponibilité ou le besoin de ressources financières.

NOTE 16 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Aucun.

NOTE 17 - LITIGES

Règlement des recours contre Converium

A la suite de la validation des accords transactionnels par les juridictions compétentes tant aux Etats-Unis qu'en Europe (voir document de référence 2011 pour plus de détails) et à l'expiration des délais d'opposition par l'ensemble des parties, lesdits accords sont désormais définitifs et vont donner lieu aux distributions stipulées par les parties, prélevées sur le compte séquestre constitué au moment de la conclusion des accords transactionnels. Le dossier est donc terminé pour SCOR et n'a aucun impact financier supplémentaire pour SCOR.

En Europe

Le 12 novembre 2009, suite à l'ouverture d'une procédure de sanction, l'autorité de la concurrence espagnole (Comisión de Nacional de la Competencia) (la « CNC ») a sanctionné SCOR Global P&C SE Ibérica Sucursal, succursale de SCOR Global P&C, ainsi que d'autres assureurs et réassureurs pour violation de l'Article 1 de la Loi 15/2007 du 3 juillet 2007 relative à la concurrence (la « Loi sur la Concurrence » interdisant les accords et pratiques concertées, qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre, ou de fausser le jeu de la concurrence sur le marché). L'infraction aurait consisté dans une entente sur la fixation du prix minimum et des conditions commerciales appliquées aux clients du marché Décennal espagnol en matière de construction. Conformément à cette décision, SCOR a été contraint au paiement d'une amende de 18,6 millions d'euros. D'autres assureurs et réassureurs ont également été contraints au paiement d'une amende pour les mêmes griefs.

Le 21 décembre 2009 SCOR a décidé de faire appel de cette sanction auprès de la Chambre Administrative de l'Audience Nationale (Audiencia Nacional, ou l'AN).

Le 28 décembre 2012, l'AN a prononcé sa décision en appel, annulant la décision de la CNC. L'AN a accueilli favorablement les arguments de SCOR et a déclaré que la Société n'avait pas violé la Loi sur la Concurrence. Par conséquent, la sanction économique qui a été imposée à SCOR a été annulée.

Le Procureur de l'Etat (Abogado del Estado) représentant la CNC a exercé un recours contre la décision de l'AN auprès de la Cour Suprême (Tribunal Supremo). Les conseils de SCOR étudient la recevabilité des arguments développés dans le recours.

Le 18 juin 2009, SCOR a initié une procédure devant le Tribunal de Commerce de Nanterre contre une société d'assurance au titre du recouvrement des frais de justice relatifs à son litige passé avec Highfields Capital LTD, Highfields Capital I LP et Highfields Capital II LP couverts par la police de Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux. Cette procédure a fait l'objet d'un jugement de débouté en date du 24 octobre 2012. Le 23 novembre 2012, SCOR a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'Appel de Versailles. Au titre des deux polices de Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux intervenant successivement et en excédent de la police précitée, SCOR a également, les 10 janvier 2012 et 22 juin 2012, initié deux procédures distinctes respectivement devant le Tribunal de Commerce de Nanterre et le Tribunal de Commerce de Paris contre deux sociétés d'assurance au titre du recouvrement des frais de justice et d'une partie du montant transactionnel relatifs à son litige passé avec Highfields Capital LTD, Highfields Capital I LP et Highfields Capital II LP couverts par ces polices excédentaires. L'ensemble de ces procédures est toujours en cours.

SCOR et ses filiales sont régulièrement parties à des procédures judiciaires et arbitrales dans le cadre normal de leurs activités. Néanmoins, à l'exception de ce qui est mentionné ci-dessus, à la connaissance de SCOR, il n'existe pas, à la date d'arrêté des présents états financiers, d'autres litiges susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, l'activité et le résultat d'exploitation du Groupe.